



## DEMANDE D'AIDE À L'ACQUISITION D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE

Dans le cadre de sa politique de promotion de la mobilité douce, le Conseil communal a décidé d'apporter un soutien financier à ses habitants lors de l'acquisition d'un vélo électrique. La mesure entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le budget annuel dédié à cette action étant limité, nous vous conseillons de ne pas tarder à déposer votre demande auprès de l'administration. Le montant de l'aide sera versé sur le compte indiqué, après examen du dossier.

La commune de Venthône prend à sa charge 10% du coût d'acquisition d'un vélo neuf, mais au maximum Fr. 200.-.

### Conditions :

- L'achat d'un vélo neuf dans un commerce valaisan.
- Les kits de montage sont exclus de cette aide communale.
- La/le bénéficiaire doit être domicilié-e sur la commune de Venthône.
- La demande d'aide est à déposer à l'administration communale de Venthône au moyen du formulaire dans un délai de 3 mois après l'achat du vélo électrique.
- La facture originale d'achat est à joindre à la demande. Elle sera restituée après examen du dossier.
- L'offre est limitée à un vélo par personne.

### Acheteur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ @ : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

### Coordonnées bancaires

Titulaire du compte : \_\_\_\_\_

IBAN : \_\_\_\_\_

### Caractéristiques du vélo électrique

Marque : \_\_\_\_\_

Montant : \_\_\_\_\_ Date de l'achat : \_\_\_\_\_

### Vendeur

Nom : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

À retourner à l'administration communale (*Route de Montana 3, 3973 Venthône*) ou par courriel à [commune@venthone.ch](mailto:commune@venthone.ch) :

- **la facture originale d'achat**
- **la quittance de paiement**
- **le présent formulaire**

### Remarques :

Le budget annuel dédié à cette action étant limité, nous vous conseillons de ne pas tarder à déposer votre demande.